



## Procès verbal

Le lundi 03 juin 2024 à , l'assemblée, régulièrement convoquée le 28 mai 2024, s'est réunie sous la présidence de Pascale MONAT.

Secrétaire de la séance : Isabelle LUGNE

**Présents** : Pascale MONAT, Louis CANUT, Isabelle LUGNE, Christian GEORGES, Hubert PONCET, Patrice PERRET, Gérard SAVATIER

**Représentés** :

**Absents et excusés** : Bernard GARDETTE

### Ordre du jour :

1. Approbation du dernier Conseil Municipal
2. Vente de la chaudière à la commune de Champoly
3. Adhésion au groupement départemental de lutte contre les ragondins
4. Validation de la convention d'utilisation du four
5. Convention d'utilisation de la SDF et hébergement les Fontanettes : précisions pour règlement du chauffage
6. Mandatement du cabinet BLT Droit Public, Maître Thiry, pour représenter la commune dans l'affaire Wallace

- **Approbation du procès-verbal du 11/04/2024** : PV approuvé à l'unanimité
- **Vente de la chaudière à la commune de Champoly** : Le conseil municipal décide de demander 1000€.
- **Adhésion au groupement départemental de lutte contre les ragondins** : Compte tenu des risques pour les berges de différents points d'eau et de la prolifération des ragondins, il est proposé d'adhérer au groupement. Le conseil municipal à l'unanimité décide d'adhérer. Montant de l'adhésion : 200€
- **Validation de la convention d'utilisation du four (N° DE\_011\_2024)** :

Le Maire rappelle que la commune de Saint Romain d' Urfé a rénové l'ancienne boulangerie Poyet. Cet équipement est destiné à recevoir le petit commerce associatif Ma P'tite Boutique tenu par des bénévoles. Dans la partie fournil, le four pourra être mis à disposition des associations de Saint Romain d' Urfé lors d'évènements festifs.

Une convention précise ces conditions d'utilisation.

Lecture est faite de la proposition de convention qui est présentée en annexe.

**Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :**

- APPROUVE les termes de la convention annexée à la présente décision

Délibération : adoptée

- **Convention d'utilisation de la SDF et hébergement les Fontanettes : précisions pour règlement du chauffage** : La question est reportée à une prochaine réunion de conseil d'adjoints.
- **Mandatement du cabinet BLT Droit Public, Maître Thiry, pour représenter la commune dans l'affaire Wallace (N° DE\_012\_2024) :**

Madame le Maire fait état d'une notification introductive concernant le contentieux avec la SCI Wallace. Ce contentieux porte sur l'arrêté de PC 04228223R0004 du 15 décembre 2023 pour la construction d'un hangar (parcelle en zone agricole n°C 929) par lequel le Maire a refusé ce permis de construire à la SCI Wallace.

Cet arrêté ayant fait l'objet d'un retour gracieux de la SCI Wallace auquel le Maire n'a pas donné suite.

La SCI Wallace engage des poursuites.

Mme le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de mandater le cabinet BLT Droit Public, Maître Thiry, pour représenter la commune en défense auprès du Tribunal administratif afin d'obtenir le remboursement des frais engagés sur cette affaire en application de l'article L 761-1 du Code de Justice Administrative.

**Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :**

- AUTORISE le Maire à mandater le cabinet BLT Droit Public, Maître Thiry, pour représenter la commune en défense auprès du Tribunal administratif afin d'obtenir le remboursement des frais engagés sur cette affaire

Délibération : adoptée

➤ **Questions diverses :**

- Demande de devis à la Pharmacie SIETTEL pour trois trousseaux à pharmacie : une à la mairie, une à l'atelier et une dans le tracteur
- Vente chemin à la SCI Wallace : Conformément à la délibération DE\_2023\_12\_06 du 19 décembre 2023 autorisant Mme le Maire à procéder à une enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural qui traverse la propriété de M. CONSTANTIN (SCI Wallace), Mme Le Maire a demandé l'intervention d'un commissaire enquêteur (MR DEJOB Xavier de St Marcel d'Urfé)
- Vendredi 14 juin, réunion avec Mr CHIRON pour bilan énergétique
- Changement barillets portes de la mairie
- À la suite de la campagne de lutte contre les frelons asiatiques, 22 reines ont été capturées.
- Gérard Savatier demande aux élus de noter la réunion qui aura lieu le mardi 4 juin salle ERA à St Just en Chevalet pour présenter le programme d'actions du PCAET.

Pascale MONAT  
Président de séance



Isabelle LUGNE  
Secrétaire de séance

